

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 en salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 en salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, J. Claude POUILLILIAN

Absents : Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

POUVOIRS : MME TETAZ DONNE PROCURATION A MME BERNON

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO

Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

I- FINANCES/MARCHES PUBLICS

1°) Décision modificative n° 2

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour pouvoir régler la taxe d'aménagement relative au permis déposé en 2019 lié à l'extension de la cuisine d'été du restaurant la Française, il est nécessaire d'opérer des mouvements de crédits.

Pour cela, il propose de procéder au virement de 800 € réservés aux dépenses imprévues du chapitre 022 au compte 10226 du chapitre 10.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de procéder aux mouvements de crédits tels que l'a proposé Monsieur le maire, à savoir :

- Chapitre 022 – dépenses imprévues	- 800 €
- Chapitre 10 – Dotations-Fonds divers et réserves	
- compte 10226	+ 800 €

POUR : 14 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2°) Attribution du lot 1- marché relatif à la construction d'un lotissement communal « les Jardins du Lavoir »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un lotissement communal à Villarcher : « les Jardins du Lavoir » pour lequel une consultation selon une procédure adaptée a été menée pour attribuer le lot 1 « Voiries et Réseaux divers ».

La date de remise des plis a été fixée au 10 septembre 2021. 5 offres ont été réceptionnées dont 1 pour informer que l'entreprise ne donnerait pas suite. Toutes les offres ont été jugées selon les critères suivants :

- 50% prix
- 30% valeur technique jugée sur le mémoire technique imposé.
- 20% délai d'exécution

La commission de la commande publique du 24 septembre 2021 propose de retenir :

Entreprise Eiffage Route centre est- ETS Savoie Léman

Montant HT : 99 737,85€

Montant TTC : 119 685.42€

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré :

- ACCEPTE d'attribuer le marché à l'entreprise désignée ci-dessus et pour le montant énoncé.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2021.

POUR : 14 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

M. Garon-Guinaud prend ensuite la parole pour constater l'augmentation importante de circulation sur le quartier de Villarcher avec une vitesse de plus en plus rapide.

Au vu des projets immobiliers à venir, il exprime sa crainte que cela devienne vraiment problématique, avec une seule route pour desservir les habitations du centre.

M. le maire explique qu'en ce qui concerne les nouvelles maisons du domaine d'Hélios, l'accès se fera directement par le giratoire, sans que les véhicules aient à passer par le centre de Villarcher.

Il est précisé que les 35 logements à venir Chemin de la Patte d'oie disposeront également d'une entrée par le giratoire. L'élargissement de ce chemin est en réflexion pour instaurer un double sens et fluidifier la circulation.

S'en suite le constat partagé que les comportements individuels au regard des déplacements vont devoir évoluer car le secteur va vite être saturé par la circulation ; notamment la zone de Technolac.

M. le maire explique qu'il convient d'attendre la fin des travaux du nœud autoroutier (janvier 2023) pour constater s'ils changent la donne et confirme que l'idée est bien d'accélérer la mise en place de la gare à Voglans et du pôle multimodal.

II- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1°) PC -DP délivrés depuis la dernière réunion du conseil municipal

Madame Sandrine CAVALLO présente les autorisations d'urbanisme traitées depuis le conseil municipal du 30 août 2021 (Les Certificats d'Urbanisme n'avaient pas été présentés lors du conseil précédent)

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

LISTE PC / DP / CU / AT accordés, refusés, retirés, annulés ou sans suite depuis le Conseil Municipal du 30/08/2021

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 21 C 1005	Commune	23/03/2021	Extension de l'Ecole	Rue Centrale	Accordé le 05/07/2021
PC 21 C 1015	ZIANI Yanis et Loubna	03/05/2021	Maison individuelle	Clos Villarcher	Accordé le 17/09/2021

DECLARATIONS PREALABLES					
DP 21 C 5022	PITOT Fabien	14/06/2021	Clôture	44 rue de la Françon	Accordée 06/07/2021
DP 21 C 5027	Cabinet PAUTRAT	22/07/2021	Rénovation toiture Les Catalpas	95 chemin de la Combe	Accordée le 14/06/2021
DP 21 C 5030	MEYER Nicolas	10/08/2021	Création d'ouvertures et escalier	64 chemin de Sonnaz	Opposition le 17/09/2021

CERTIFICATS D'URBANISME					
CU 21 C 2034	Maître DESCHAMPS	19/07/2021	Vente M et Mme MIEUZET/M et Mme BAUDET	132 allée les Vergers de Bouvard	Arrêté le 06/08/2021
CU 21 C 2035	Maître EZANNO	22/07/2021	Vente SCI NICAISE/VELLA	Le Pré Meurt	Arrêté le 06/08/2021
CU 21 C 2036	Maître SABATIER	22/07/2021	Vente PLANTAZ Laurent	Sous la Roche	Arrêté le 09/08/2021
CU 21 C 2037	Maître CHAPAT	02/08/2021	Succession Daniel MAISON	202 allée des huit clochers	Arrêté le 09/08/2021
CU 21 C 038	Maître MORIN-CROS	10/08/2021	Vente SCI Belle Eau / CARRE MEUBLE (Bollon)	Pré de la Françon	Arrêté le 06/08/2021
CU 21 C 2039	Maître EZANNO	18/08/2021	Vente le clos Villarcher / Mme PERRET et M BOISSON	Villarcher	Arrêté le 06/09/2021
CU 21 C 2040	Maître DELAVENAY	26/08/2021	Vente Cts PADEY / VINCENT JD	Les Grandes Vignes	Arrêté le 20/09/2021
CU 21 C 2041	Maître MAILLOTTE	03/09/2021	Vente MANIEZ Patrick / MANIEZ Emilie	Chemin sous bois	Arrêté le 20/09/2021
CU 21 C 2042	Maître CHAPAT	10/09/2021	Vente FOURNIER Renaud et PAPASODARO Florence / CASTELLAZZI François	831 rue Centrale	Arrêté le 20/09/2021

III- PERSONNEL**3°) Création d'un poste temporaire pour l'encadrement des enfants pendant le transport scolaire et le temps méridien**

M. le maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'encadrement des enfants dans le bus sur le temps de trajet pour aller à l'école et l'encadrement sur le temps méridien.

Un poste a été créé avant la rentrée pour le transport mais les effectifs actuels et la pathologie de certains enfants nécessitent une 2^{ème} personne dans le bus.

Cet agent est recruté sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire annualisée de 8h45.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 9 mois allant du 01 octobre 2021 au 06 juillet 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE la création à compter du 01 octobre 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire annualisée de 8h45.

POUR : 14 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

IV- ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

Mme Bernon prend la parole pour faire un point sur la vie de l'école.

La rentrée s'est bien déroulée avec des effectifs de :

72 élèves pour 3 classes en maternelle

144 élèves en élémentaire pour 6 classes

La fréquentation du restaurant scolaire est en moyenne de 100 enfants en élémentaire et 45 en maternelle. Les activités péri-éducatives se déroulent avec 10 groupes d'enfants, une trentaine d'activités différentes sont proposées.

3 groupes d'études sont organisés de 17h à 18h

Une réunion de la commission vie scolaire est prévue après les élections de parents d'élèves au conseil d'école. 30 enfants sont inscrits au transport en bus.

M. Garon-Guinaud prend la parole pour faire remonter le mécontentement de quelques parents d'élèves de moyenne et grande section. Ils déplorent qu'il n'y ait plus d'arbre dans la cour, plus

de préau, et expriment une incompréhension vis-à-vis des travaux en cours et le manque de communication avec la mairie.

Mme Bernon répond que tout a été expliqué en détail dans la lettre de Voglans ainsi que dans les conseils d'école et en commission vie scolaire (où le projet a été présenté aux parents) mais cela n'étant apparemment pas suffisant, la municipalité va envoyer un mail à tous les parents d'élèves pour réexpliquer le contexte et les objectifs à terme (ainsi que le budget conséquent déployé pour le groupe scolaire et les enfants)

Mme Bernon poursuit en présentant un bilan de l'activité de Planet Jeunes pendant l'été.

BILAN VACANCES D'ETE 2021

	2018	2019	2020	2021
Fréquentation totale été	1771	2172	2318.5	2531
Nombre de jours ouverts	39	39	40	41
Moyenne par jour	45.4	55.7	58	61.73
Evolution depuis 2018	43% d'augmentation de fréquentation			

Nombre d'enfants différents les vacances d'été 2021

	3-5 ANS	6-8 ANS	9-11 ANS	TOTAL	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	37	34	16	87	26%
MERY	32	28	13	73	21%
VIVIERS DU LAC	31	29	11	71	21%
VOGLANS	14	24	12	50	15%
SAVOIE HEXAPOLE	3	4	0	7	2%
SONNAZ	7	10	3	20	6%
Autres	9	8	8	25	7%
TOTAL	133	137	63	333	100%
	39%	41%	18%		

Nombre d'enfants différents les vacances d'été 2020

	3-5 ANS	6-8 ANS	9-11ANS	TOTAL	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	31	29	26	86	29%
MERY	32	18	11	61	21%
VIVIERS DU LAC	22	21	11	54	18%
VOGLANS	17	23	10	50	17%
SONNAZ	11	6	1	18	6%
Autres	13	6	5	24	8%
TOTAL	126	103	64	293	100%
	43%	35%	21%		

Une dizaine de familles ont été refusées certains jours du mois de juillet, la capacité maximum d'accueil ayant été atteinte.

9 journées à plus de 90 enfants sur 17 journées

Les sorties extérieures ont permis de désengorger le centre.

Le problème se répercute également sur les mercredis de septembre puisque dès le premier mercredi du mois, 80 enfants ont été accueillis et des enfants ont été refusés dès le mercredi 22 septembre ; d'où la nécessité urgente d'agrandir le bâtiment.

V- VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

4°) Validation du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la nouvelle médiathèque

M. le maire rappelle à l'assemblée la construction une nouvelle médiathèque, sur l'actuelle école maternelle.

3 axes forts structurent ce projet :

- Un équipement ouvert sur l'extérieur
- Une action culturelle éclectique et à destination de tous les publics.
- Un rayonnement optimal de la structure

Ce projet d'un montant de 1.3 million fait l'objet de soutiens financiers : l'Etat via la DRAC et la DETR et le Département via Savoie biblio. Pour cette raison, un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (dit PCSES) a été rédigé pour assurer et animer le suivi des différentes étapes

de la réflexion et pour formaliser les différents enjeux et les priorités politiques en matière d'action culturelle ; qu'il convient de faire valider par délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes du P.C.S.E.S annexé

- AUTORISE le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

POUR : 14 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Mme Bernou enchaîne en présentant les animations pour le mois d'octobre.

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
Samedi 2 octobre	Rencontre littéraire: M. et Mme Buffin-Parry (couple savoyard) pour leur roman policier « <i>La Femme du Kilimandjaro</i> » polar scientifique et écologique avec le partenariat de la librairie des Danaïdes Entrée libre	10h30	Bibliothèque Vogl'en Lyre
Jeudi 7 octobre	Conférence –débat: « Le rythme de l'enfant à l'école et à la maison »	18h30	Complexe Noël Mercier
Vendredi 15 octobre	Accueil des nouveaux habitants	19h	Salle Terre-Nue Complexe N. Mercier
Samedi 23 octobre	« Après-midi Halloween » organisé par l'APE	À partir de 14h30	Complexe Noël Mercier Salle Belle EAU

Le mois Bleu du 4 octobre au 2 novembre

À l'occasion de **la semaine nationale des retraités et personnes âgées**, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et ses partenaires vous proposent un programme haut en couleurs sur les communes de Grand Lac !

Danse country, conférence sur le sommeil, tournoi de belote, visite des gorges du Sierroz ou du Château de Pomboz, chorale traditionnelle savoyarde et bien d'autres encore ...

Octobre rose est une campagne annuelle et national de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. A ce titre, la mairie sera illuminée en rose tous les soirs du mois d'octobre.





Mme Bernou conclut en informant de la date de la prochaine commission communication : le 19/10 à 18h30.

Mme Bernon reprend la parole lors de ce point communication pour informer les élus d'une nouvelle application en ligne : « voglans.infos-municipales.fr » permettant de lire et de faire défiler toutes les informations diffusées sur le nouveau panneau lumineux de la commune.

Mme Cherpin constate qu'il n'y a plus de points lumineux dans le centre bourg (chemin de Sonnaz) et que l'obscurité peut être pénalisante pour certaines personnes.

M. le maire explique que c'est à cause des travaux mais qu'il va demander à ce qu'on installe des projecteurs pendant leur durée.

VI - DIVERS

5°) Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche pour l'année 2022

M. le maire explique que pour l'année 2022, et comme les années précédentes, il convient, après avoir consulté les commerces pour une ouverture à des actions commerciales (type portes ouvertes), et conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du Travail, de délibérer sur les dimanches d'ouverture exceptionnelle.

Il est proposé pour 2022 les dates suivantes :

- 16 janvier 2022
- 13 et 20 mars 2022
- 12 et 26 juin 2022
- 18 septembre 2022
- 09 et 16 octobre 2022
- 27 novembre 2022
- 04, 11 et 18 décembre 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le calendrier 2022 relatif aux ouvertures dominicales.

POUR : 14 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/remarques.

Mme Cherpin se réjouit du système efficace de débarrassage des gros encombrants. Le calendrier des prochains passages va être diffusé.

La séance est levée à 22h06.

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Absent
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Absente
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	Absent
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	
PULLI Nadia	Conseillère municipale	Absente
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Absente
THERME Sébastien	Conseiller municipal	Absent